



AVIS

Avis sur le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)

Plan Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2028 pour l'Économie, l'Emploi, la Formation et l'Innovation

JUIN 2022



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

Les Régions ont à élaborer, adopter et mettre en œuvre 3 documents stratégiques, SRDEII, SRESRI, CPRDFOP¹ regroupés ici dans le plan Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2028 en faveur de l'économie, de l'emploi, de la formation et de l'innovation. Articulé autour de 5 grandes orientations, ce plan s'accompagne d'objectifs quantitatifs.

En regroupant les 3 schémas en un seul Plan régional, et en identifiant 5 objectifs transversaux majeurs, le Conseil régional entend renforcer la cohérence entre ces trois cadres d'intervention et donner un sens plus fort à l'intervention publique.

Le CESER, fort de ses 190 conseillers représentant la société civile, encourage toutes les démarches qui visent à travailler à des politiques publiques plus cohérentes et efficaces au service des habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes. Il partage les objectifs ambitieux portés par ce Plan et cette recherche de cohérence et de synergie entre l'articulation des différents champs de l'intervention régionale.

Renforcer la souveraineté industrielle, accompagner les transitions environnementales et digitales, relever les défis pour l'emploi, déployer l'innovation sous toutes ses formes, accompagner la performance économique au cœur des territoires, permettre aux salariés, aux entrepreneurs, aux jeunes, aux demandeurs d'emploi d'acquérir et de développer des compétences adaptées dans une société en mutation, sont les enjeux majeurs identifiés par le CESER.

Il articulera sa réponse à la saisine régionale en rendant un avis sur chacun des schémas.

[Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes](#)

¹ SRDEII : Schéma Régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

SRESRI : Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

CPRDFOP : Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation Professionnelles.

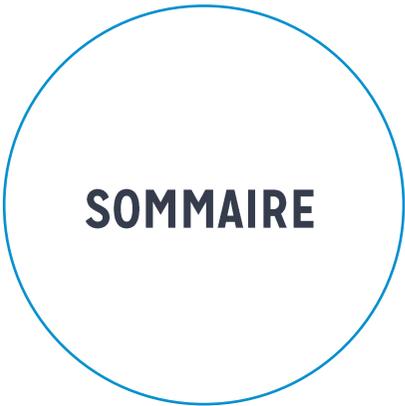
AVIS

2022-10



Rapporteur
Commission « Enseignement supérieur,
recherche et innovation »

M. Jean CHABBAL



SOMMAIRE

Introduction	6
Le SRESRI 2022-2028 : un schéma ciblé.....	8
Appréciations spécifiques sur les 3 objectifs.....	11
Conclusion	13
Annexe : lettre de saisine	14
Glossaire	15
Contributeurs	16
Remerciements	18
Déclaration des groupes.....	19
Résultats des votes.....	23
Contacts.....	31



Introduction

Contexte

La Loi NOTRe, portant la nouvelle organisation territoriale de la République, prévoit que les Régions, chef de file de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur, élaborent un Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) en concertation avec les acteurs et les collectivités du territoire.

Ce schéma définit jusqu'en 2028 les orientations de la politique régionale dans ces domaines et fixe les principes d'intervention de la Région et des autres collectivités territoriales, en cohérence avec les stratégies nationales de l'État.

La Région a souhaité élaborer et adopter le SRESRI parallèlement à deux autres schémas régionaux : le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRD-FOP).

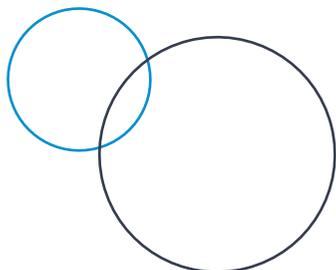
Le SRESRI s'intègre ainsi au plan Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2028 en faveur de l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation. Ce plan 2022-2028 s'articule autour de 5 grandes orientations :

- Relocaliser la production des biens et services stratégiques en misant sur l'industrie,
- Répondre aux deux grands défis de demain : accélérer la digitalisation et la décarbonation des entreprises,
- Orienter et former vers les métiers qui recrutent et les métiers de demain,
- Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la région des ingénieurs, des techniciens et des scientifiques,
- Développer les forces de notre région : la recherche et l'enseignement supérieur comme atouts pour notre tissu économique, notre méthode collective pour « chasser en meute » et les partenariats public-privé.

Une concertation sur le SRESRI a été organisée avec les acteurs académiques, puis une concertation territoriale commune aux trois schémas au printemps 2022.

Le précédent SRESRI (2017-2021) était le premier à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Principalement axé sur le soutien au développement économique, il répondait à la nécessité d'accompagner la structuration des sites académiques d'enseignement supérieur et de recherche.

Les éléments de bilan transmis font apparaître plusieurs points d'amélioration et de vigilance, qui concernent en particulier la visibilité d'ensemble de la stratégie régionale, et les principes de mise en œuvre, de suivi



et de gouvernance du schéma. Ce bilan fait également apparaître une tendance budgétaire à la baisse pour le financement de la politique régionale d'ESRI².

Le CESER aurait souhaité disposer d'un bilan plus complet de la mise en œuvre du schéma 2017-2021, et estime qu'une phase d'évaluation externe aurait été utile.

Le nouveau schéma 2022-2028 s'inscrit dans un contexte renouvelé à plusieurs titres :

▸ Des modifications institutionnelles de l'ESRI qui se poursuivent : politiques de site, fusion/regroupement d'établissements...

▸ Des modifications de compétences pour les Régions : en matière d'orientation et d'information sur les métiers, de développement économique (Loi Notre), d'innovation (pôles de compétitivité), mais aussi une perte de la compétence pour l'apprentissage.

▸ Une augmentation du nombre d'étudiants particulièrement notable en Auvergne-Rhône-Alpes³, qui s'accompagne d'un dynamisme de l'apprentissage dans les niveaux supérieurs et d'un développement de l'offre de formation privée.

La crise sanitaire débutée en 2020 a particulièrement impacté les étudiants, avec un basculement massif des cours en distanciel et une dégradation des conditions de vie liée à la perte des emplois étudiants. Pendant cette phase, la transformation digitale de l'enseignement supérieur s'est accélérée, et de nouveaux enjeux ont été mis en évidence : santé mentale des jeunes, problèmes d'isolement...⁴

Sur la base de ces constats, le CESER a identifié trois axes de priorités pour l'avenir de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans notre région :

▸ Les enjeux de vie étudiante : logement, santé, mobilité, précarité, maillage territorial ...

▸ L'adaptation de l'offre de formation aux besoins des territoires : évolution de la carte des formations, digitalisation de l'enseignement supérieur, actualisation des compétences avec le développement de la formation tout au long de la vie, orientation avant et pendant le supérieur, coordination régionale de l'offre de formation...

▸ L'attractivité, la visibilité de la région en matière de R&D : moyens et complémentarité entre acteurs, différenciation et singularisation de la région, souveraineté économique, excellence, lien avec les PME, diffusion de la culture scientifique... En matière de recherche et d'innovation, le CESER souligne l'importance du continuum recherche/innovation/transfert, qui débute avec une recherche fondamentale qui reste nécessaire aux innovations futures et au développement économique.

² - 8,1% pour le budget ESRI de la Région entre les mandatures 2010-2015 et 2016-2021.

³ +6,05% sur 2017-2020.

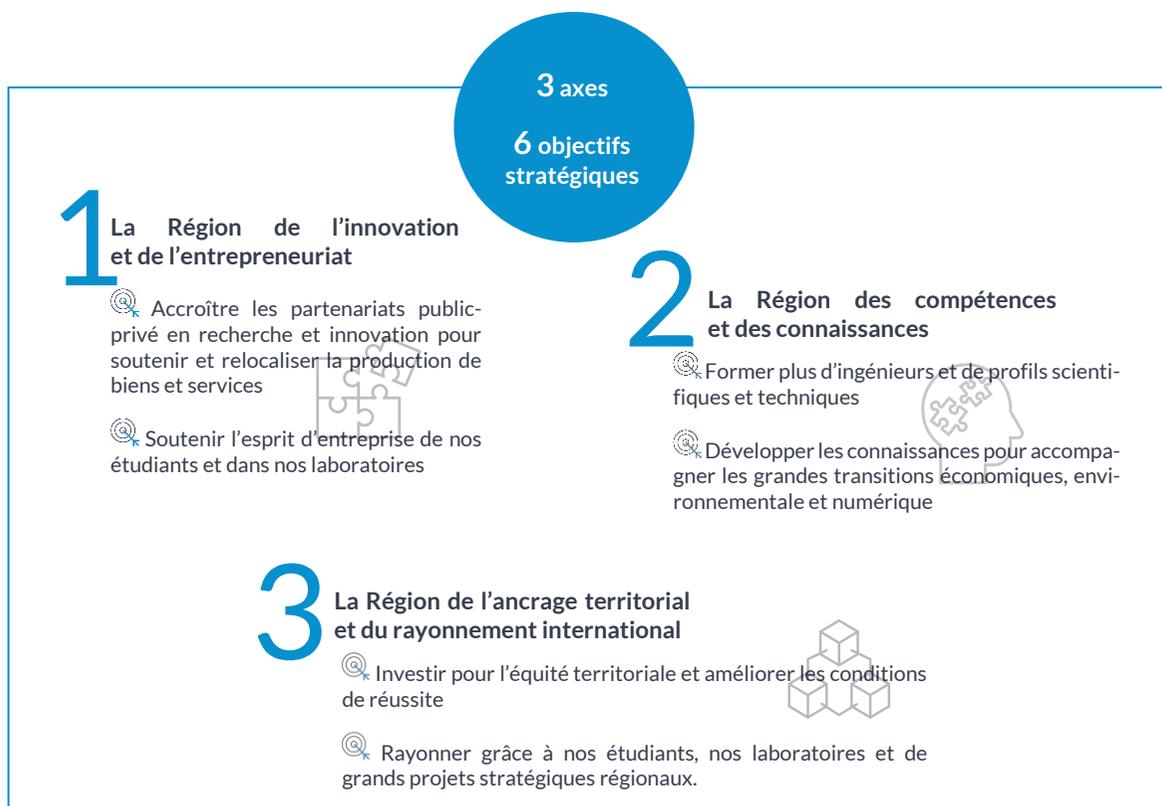
⁴ Cf note CESER : « COVID 19 : repenser demain, le regard du CESER » - juillet 2020.



Le SRESRI 2022-2028 : un schéma ciblé

La concertation sur le nouveau SRESRI a été organisée autour d'axes prioritaires pour l'exécutif régional. Lors de cette phase, le CESER a regretté que les enjeux de formation ne soient pas clairement traités. Les enjeux de vie étudiante (précarité, logement...) étaient également peu présents.

Le schéma est constitué d'un préambule présentant les ambitions et les principes d'intervention de la Région, les forces et faiblesses de la région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, et enfin, les modalités de concertation qui ont présidé à son élaboration.



+ **Le CESER apprécie en particulier les points suivants :**

► Le schéma répond aux préoccupations du CESER en matière de conditions de la réussite étudiante : entrepreneuriat, soutien à l'insertion professionnelle, stages, mobilité internationale, santé, conditions matérielles d'études...

► Il répond également au souci d'équilibre des territoires par un soutien affirmé aux sites d'enseignement supérieur de proximité,

► Il répond enfin aux enjeux de développement économique par l'innovation et par les compétences, avec un soutien renforcé aux PME.



Le CESER relève plusieurs points de vigilance :

► **Le rôle de la Région en matière d'animation des réseaux** : la région Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un écosystème très complet en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, qui s'appuie sur de nombreux acteurs et dispositifs. Pour tirer le meilleur profit de cet écosystème et accroître son efficacité, la priorité doit être d'améliorer la coopération entre les acteurs régionaux : le CESER estime qu'il est nécessaire que la Région s'implique davantage dans l'animation de l'écosystème régional.

► **La coopération avec les autres acteurs territoriaux de l'enseignement supérieur et de recherche** : le CESER a souligné dans ses récents travaux qu'il était essentiel d'accorder toute leur place aux collectivités locales, en particulier les métropoles, « afin de les responsabiliser et de les mobiliser pleinement dans l'exercice de cette compétence, dont l'engagement budgétaire dépend essentiellement du volontarisme politique de leur exécutif ⁵ ».

► **Pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, le financement régional constitue une ressource importante**. Le CESER préconise de « soutenir davantage l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation pour répondre à une double responsabilité sociétale et territoriale »⁶. Le SRESRI ne précise pas le niveau de l'engagement régional pour chacun des objectifs visés : c'est un point d'inquiétude pour le CESER. L'intervention régionale doit être ciblée sur des enjeux stratégiques, en recherchant autant que possible un effet levier. Il est aussi nécessaire de mieux identifier les diverses sources de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche : « une présentation consolidée serait utile pour mieux appréhender leur nécessaire complémentarité et renforcer ainsi leur convergence stratégique. »



⁵ Cf axe 2 de la contribution « Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 : un enjeu majeur pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation », octobre 2020.

⁶ Cf axe 4 de la contribution « Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 : un enjeu majeur pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation », octobre 2020.



Appréciations spécifiques sur les 3 objectifs

Objectif 1

La Région de l'innovation et de l'entrepreneuriat

Le CESER rappelle tout d'abord l'importance du continuum recherche-innovation-transfert.

Pour développer les collaborations entre laboratoires de recherche et monde économique, il est nécessaire d'intégrer davantage d'entreprises aux écosystèmes d'accompagnement. Les pôles de compétitivité doivent en particulier développer leur ancrage territorial. L'enjeu est d'entraîner de nouvelles entreprises dans les collaborations avec l'enseignement supérieur et la recherche, au-delà des dispositifs existants. Le CESER partage la volonté de développer l'innovation également dans les entreprises hors métropole.

Pour atteindre les objectifs fixés, des structures sont nécessaires pour accompagner les projets, pour les aider à progresser. Les modalités de mise en œuvre de cette stratégie doivent être précises : critères de sélection des projets, type d'accompagnement proposé, moyens disponibles...

Le positionnement de la Région dans un écosystème d'accompagnement déjà très dense doit faire l'objet d'une réflexion. Dans le domaine de l'innovation et du transfert, l'accompagnement à l'industrialisation des projets apparaît aujourd'hui comme un enjeu déterminant. Un soutien renforcé à l'animation des réseaux est également nécessaire.

Objectif 2

La Région des compétences et des connaissances

Le CESER préconise de renforcer la professionnalisation dans toutes les formations. Il estime en particulier « *nécessaire de confirmer et renforcer la dimension professionnelle de toutes les formations universitaires : il s'agit de relier davantage les apports théoriques à une pratique professionnelle* »⁷. Cet enjeu est particulièrement essentiel au niveau Bac+3 (licence) pour répondre aux tensions de recrutement, qui ne concernent pas uniquement le secteur industriel.

Pour accompagner les transitions environnementales, digitales et sociétales, le CESER préconise de fédérer les acteurs au sein d'un Centre régional des compétences et des métiers. Il s'agit de proposer un espace ressources à disposition des établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour accompagner la transformation de l'offre de formation du supérieur.⁸

Ces transitions imposent de développer les approches transversales et pluridisciplinaires, à travers des modules de formation destinés d'une part à accompagner les enseignants chercheurs dans la prise en compte de ces évolutions, et d'autre part, à sensibiliser tous les étudiants dès leur entrée dans le supérieur.

Le CESER souligne son intérêt pour un dispositif expérimental visant à favoriser l'accueil de stagiaires dans des entreprises et des zones géographiques rencontrant des difficultés de recrutement. Un des enjeux sera d'identifier des entreprises volontaires pour proposer des offres de stages.

Objectif 3

La Région de l'ancrage territorial et du rayonnement international

Le CESER estime qu'il est nécessaire d'élaborer une stratégie territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche en région, en particulier pour accompagner les sites les plus éloignés des métropoles. Une réflexion pourrait être engagée sur la réalisation d'une carte des formations à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes, qui permettrait d'optimiser le maillage territorial des sites d'enseignement supérieur et de recherche, de soutenir une spécialisation thématique de certains sites, et d'éviter ainsi les redondances dans l'offre de formation.

Au niveau régional, l'objectif doit être de concilier sites métropolitains qui nécessitent une masse critique et qui constituent un atout en termes d'attractivité et de rayonnement international, et les sites de proximité, gage d'un accès équitable à l'enseignement supérieur pour les jeunes.

Dans le domaine de la santé étudiante, le CESER préconise « *d'étendre l'accès à la santé (droits, prévention, soins) à l'ensemble des étudiants post-bac, à travers plusieurs initiatives coordonnées par l'Agence régionale de santé* »⁹ : généralisation des centres de santé dans les sites universitaires, création de réseaux de soins universitaires pour faciliter l'accès à la santé dans les sites délocalisés...

Enfin, le CESER prend acte du soutien régional réaffirmé à la mobilité internationale des étudiants et à l'internationalisation des cursus : les mobilités sortantes et entrantes constituent un atout indéniable pour le rayonnement régional.

⁷ Cf contribution « *L'enseignement supérieur et la recherche face aux mutations du travail et des métiers* » - Mai 2022.

⁸ Cf contribution « *Etudier et réussir en Auvergne-Rhône-Alpes* », octobre 2019.

⁹ Cf préconisation 4 de la contribution « *Etudier et réussir en Auvergne-Rhône-Alpes* », octobre 2019.



Conclusion

Le CESER partage les grandes orientations proposées dans ce nouveau SRESRI, qui répond de manière cohérente aux enjeux d'amélioration des conditions de réussite des étudiants, au souci d'équilibre territorial, et de soutien au développement économique.

Ses modalités de mise en œuvre, de pilotage, et de gouvernance devront être précisées.

Le CESER estime que les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ont un rôle essentiel à jouer dans l'anticipation et l'accompagnement des transitions économiques, technologiques et sociales.

Afin de poursuivre et d'amplifier les transformations partiellement engagées, il sera nécessaire de s'appuyer sur des moyens humains et économiques à la hauteur des mutations observées et à venir.

Lettre de saisine

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Le Président

Monsieur Antoine QUADRINI
Président
Conseil économique, social et
environnemental régional
8 rue Montrochet
CS 90051
69285 LYON CEDEX 02

Nos réf. : DARES22

Le Conseil régional, le **16 JUIN 2022**

Monsieur le Président,

En référence aux articles L.4241-1 et L.4241-2 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur, par la présente, de procéder à la saisine officielle pour avis du Conseil économique, social et environnemental régional sur les rapports suivants:

- Compte administratif 2021,
- Plan Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2028 pour l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation,
- Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première destination européenne du tourisme durable,
- Procédure de modification du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Les horaires de passage vous seront communiqués ultérieurement par la Direction des Assemblées.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent WAUQUIEZ



**Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Lyon**
1 Esplanade François Mitterrand
CS 20033 — 69269 Lyon Cedex 2
Tél. 04 26 73 40 00 Fax. 04 26 73 42 18

**Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Clermont-Ferrand**
59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04 73 31 85 85

auvergnerhonealpes.fr

Glossaire

CPRDFOP : Contrat de Plan régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles

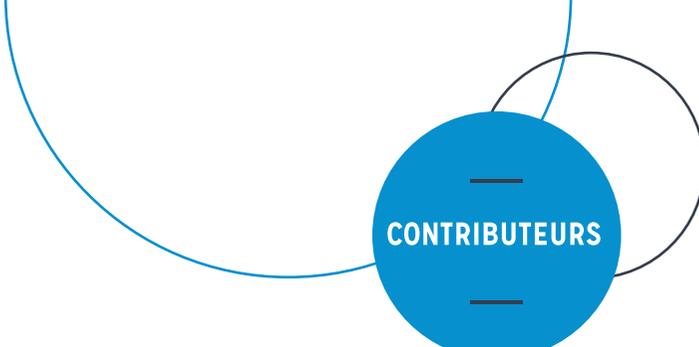
ESRI : Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

SRDEII : Schéma Régional de développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

SRESRI : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation



GLOSSAIRE



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► **Jean CHABBAL**

Rapporteur de la Commission « Enseignement supérieur, recherche et innovation »

► **Jacques CADARIO**

3^{ème} Vice-Président référent – Référent de la commission

► **Jean-Marc GUILHOT**

Vice-Président délégué, Président de la conférence des présidents

Collège 1*

- DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah (CPME)
- DUMAS Patrick (COOP)
- FRUCTUS Frédéric (France Chimie)
- GINESTET Fabienne (U2P)
- MOINE Emmanuel (UNITEX)

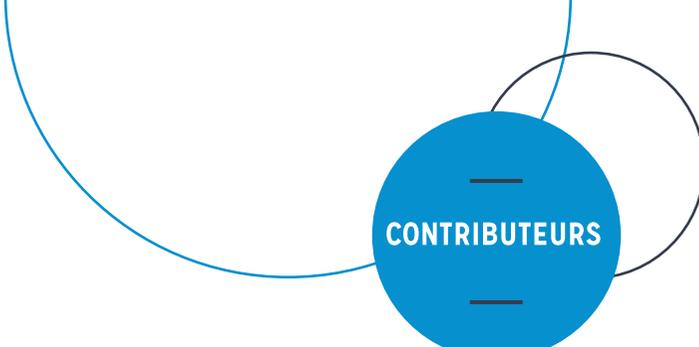
Collège 2*

- BAULAND Gisèle (CFDT)
- BOLF Edith (CFDT)
- BOUVERET Lise (CGT)
- BOUVIER Bruno (CGT)
- DI MARCO Anna (FSU)
- GELDHOF Nathalie (CGT)
- GILBERT Madeleine (CFE-CGE)

Collège 3 et 4*

- BABOLAT Guy (SCOP-SCIC)
- BELLOUCHE Larbi (UNEF)
- BERNARD Mathias (Université Clermont)
- BRUNO Marie (Pers. Qualifiée)
- CERNYS Rémy (Fédération chasseurs)
- CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège 1*

- MOLLARD André (CRMA)
- PEYREFITTE Carole (CRMA)
- REYNIER Frédéric (Fédération Française du bâtiment)
- VERRAX Eric (Promoteurs)

Collège 2*

- HAMELIN Catherine (UNSA)
- LAMOTTE Bruno (CFDT)
- ROUVEURE Gisèle (FO)
- SCHMITT Isabelle (CFDT)

Collège 3 et 4*

- FAUREAU Bernard (Pers. Qualifiée)
- GRATALOUP Sylvain (UNPI)
- GUIEAU Willy (Personnalité qualifiée environnement)
- HABOUZIT Michel (Personnalité qualifiée)
- JACOMY Bruno (AARAC)
- MASSAULT Christian (métiers livre)
- PIEGEON Florent (Universités)
- PELLA Dominique (Conf. Recherche)
- TORDJEMAN Zihar (PEEP)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

Jean-Louis GUYADER, Président de la commission Enseignement supérieur, recherche, innovation et numérique, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Yannick NEUDER, Vice-président délégué à l'enseignement supérieur, à la recherche, à l'innovation, aux fonds européens et au numérique, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Charles THEROND, Directeur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Déclaration des groupes

► INTERVENTION DE Sarah DOGNIN DIT CRUISSAT, au nom du collège 1

Monsieur le Président,

Messieurs les vice-présidents,

Mesdames et messieurs les Conseillers,

Mesdames et messieurs

Le collège 1 salue les propositions de la Région pour déployer la relation des PME avec les laboratoires de recherche, pour encourager le développement des licences professionnelles afin de répondre aux besoins de recrutement des acteurs économiques, pour accélérer le transfert de l'innovation vers les PME et favoriser le décloisonnement des formations Enseignement Supérieur, Recherche et Économie.

Sur la forme, nous aurions naturellement apprécié de recevoir plus tôt le contenu de ce schéma car 12 jours avant son passage en plénière est naturellement trop juste pour approfondir point par point les propositions du Conseil Régional.

Ainsi, nous saluons l'anticipation de la Commission qui a fait un gros travail préliminaire en atelier, en plénière, et avec des auditions de qualité pour avancer sur ce schéma en attendant sa réception.

Pour participer à l'innovation et au développement de leurs produits et services, nos PME ont besoin d'être accompagnées pour rentrer en contact avec les chercheurs. En effet, en raison d'un langage, de cultures et d'approches souvent très éloignées, le lien entre le milieu économique et universitaire nécessite une interface médiatrice et opérationnelle.

Notre collège souhaiterait que la Région coordonne cette plateforme, véritable porte d'entrée unique pour favoriser les liens et les travaux entre les milieux de la recherche et de l'innovation d'une part et les PME d'autre part ; cette structuration s'appuierait sur un réseau existant par l'intermédiaire des syndicats professionnels et des organisations patronales. La Région deviendrait ainsi « référente », à l'image de son agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises pour les implantations au sein de notre territoire.

« Jouer collectif et gagner ensemble » c'est aussi veiller à ce que la propriété intellectuelle financée par l'argent public ne soit pas un frein pour nos entreprises dans les partenariats public-privé.

Nous serons également très attentifs à ce que les savoir-faire de nos organisations, de nos entreprises et de nos collaborateurs ne s'éparpillent pas mais qu'ils puissent bien nourrir l'innovation sous peine de devoir les RE-découvrir à nouveau.

Notre collège votera cet avis.

► INTERVENTION DE Anna DI MARCO, au nom de la CGT, de la FSU, de Solidaires, de la CFTC, de l'UNSA, de la CFDT et de la CFE-CGC

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Aujourd'hui, nous les conseillers du CESER AuRA, sommes appelés à donner notre avis sur le Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche Innovation (SRESRI) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les 6 années à venir

Nous tenons à signaler au préalable que les conditions dans lesquelles notre CESER doit encore une fois donner un avis sont insupportables.

Même si la commission s'est mise en ordre de marche de manière à anticiper, et cela dès le mois d'avril, le travail spécifique sur le schéma, celui-ci s'est quand même réalisé dans une extrême urgence. La présentation de ce Schéma par le VP de la Région, devant la commission s'est fait très rapidement lundi dernier en une petite heure et nous estimons une fois de plus que nous ne sommes pas dans de bonnes conditions, ainsi que les chargés d'étude d'ailleurs, pour travailler ces textes et remplir notre mission de conseiller CESER.

Nous constatons une fois encore que le sens des mots "concertation" et « coopération » semble échapper aux décideurs régionaux. D'abord « concertation » avec les différents partenaires sociaux en amont de l'élaboration de ce schéma Régional, puis « coopération » avec les autres acteurs territoriaux de l'enseignement supérieur et de recherche, ces deux notions n'apparaissant pas dans ce schéma.

Or le CESER a souligné dans ses récents travaux (axe 2 de la contribution « Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 : un enjeu majeur pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation », octobre 2020) qu'il était essentiel d'accorder toute leur place aux collectivités locales, en particulier les métropoles, « afin de les responsabiliser et de les mobiliser pleinement dans l'exercice de cette compétence, dont l'engagement budgétaire dépend essentiellement du volontarisme politique de leur exécutif ». Les perspectives pour les étudiants ne doivent pas être guidées par l'opposition Métropole/région.

Enfin il est essentiel de rappeler que la région a diminué de près de 10% les moyens accordés au SRESRI 2017 - 2021 alors que le nombre d'étudiants progressent de façon significative en AuRA (plus de 350 000 étudiants sont attendus dans notre région à la rentrée 2022)

Ce SRESRI nous est présenté comme faisant partie d'une « démarche commune autour d'un Plan Auvergne Rhône Alpes qui indiquerait les orientations stratégiques en matière d'économie, d'emploi, de formation et d'innovation et les filières d'excellence que la Région entend mettre en avant ..afin de positionner le territoire sur la scène nationale et internationale ». Les 3 priorités de la Région étant clairement affichées :

- innovation et entrepreneuriat pour créer des biens et services
- compétences et connaissances pour « soutenir le développement et la compétitivité de ses entreprises »
- ancrage territorial et rayonnement international pour « conjuguer le développement des territoires » et implanter des projets structurants à fort impact socio-économique »

Pour nos organisations le schéma régional d'enseignement supérieur recherche innovation devrait en priorité se donner l'ambition d'améliorer les conditions d'études pour les jeunes.

- Quelles dispositions en matière de logement ? le logement étant une compétence des EPCI
- Quelle coopération entre région et les autres collectivités pour une réponse aux besoins ?

- Quelles dispositions en matière de transport ? Le texte du conseil régional ne donne aucune indication dans ce domaine.

- Quelles dispositions enfin pour faire face aux enjeux de santé ? Aucune réflexion, initiatives, n'apparaissent dans ce schéma. Les relations région/ARS sont semble-t-il inexistantes. Alors que la crise sanitaire a mis en évidence la grande précarité, la pauvreté de nombre d'étudiants ces sujets sont totalement ignorés du schéma.

Le SRESRI affirme, en outre, son soutien, à la mobilité internationale des étudiants et les effets positifs de celle-ci. Or, le CESER a pu faire le constat d'un recul significatif de l'engagement financier de la Région.

Enfin le texte du conseil régional insiste beaucoup sur l'entrepreneuriat. Pour nos organisations entreprendre ne saurait se limiter à une approche économique. Entreprendre dans le domaine culturel, sportif / entreprendre pour favoriser les réseaux solidaires / entreprendre pour construire des collectifs permettant de lutter contre la précarité, la pauvreté, les inégalités, l'isolement sont autant d'initiatives qui méritent le soutien de la puissance publique.

Voilà ce que nous devons proposer à nos jeunes étudiants avec le souci de les accompagner dans des projets valorisés et avec un véritable statut autre que la précarité du statut d'auto-entrepreneur.

Même si « faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la région des ingénieurs, des techniciens et des scientifiques » .reste une priorité pour la Région , celle-ci devrait accorder le même niveau de priorité à la formation de bons diplômés du management, de la gestion et de l'action sociale.

Pour terminer, nous ne pouvons que féliciter le président, les membres et le chargé d'étude de la commission 6 qui ont essayé de travailler bien en amont sur ce schéma dans des conditions difficiles et des délais contraints.

Nous voterons l'avis proposé par le CESER

► INTERVENTION DE Mathias BERNARD, au nom des collèges 3 et 4

Les schémas régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sont des documents stratégiques importants qui orientent, pour une durée de six ans, l'action de l'ensemble des acteurs de cet écosystème, avec des retombées sensibles aussi bien pour le monde socio-économique que pour l'ensemble de la population (notre région comptant plus de 350 000 étudiants). Compte tenu de l'importance de ce texte, on ne peut que regretter la précipitation avec laquelle le CESER doit formuler un avis – puisque moins de dix jours se sont écoulés entre la diffusion de ce SRESRI et l'assemblée plénière de ce jour. Fort heureusement, la commission 6 a pu anticiper ces délais très courts en organisant, dès le début du printemps, une série d'ateliers et d'auditions qui ont permis d'étayer l'avis qui est présenté aujourd'hui.

Cet avis met en avant des éléments positifs, mais aussi des points de vigilance que partagent pleinement les collèges 3 et 4. Parmi les éléments positifs, nous retenons plus particulièrement l'importance qui est donnée par ce SRESRI à l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiants. Compte tenu des difficultés liées à la fois à la croissance continue du nombre d'étudiants (qui devrait se poursuivre dans notre région jusqu'en 2030 au moins), à l'évolution de leur profil sociologique (avec l'augmentation du nombre d'étudiants salariés mais aussi la prégnance de réelles situations de précarité) et à la tension portant sur les opérateurs de vie étudiante (CROUS, services de santé universitaire...), on ne peut que saluer les engagements pris en matière de logement et de restauration des étudiants, de réhabilitation des campus universitaires et d'accès aux services de soins et de prévention en matière de santé. Ces engagements rejoignent les



préoccupations exprimées par le CESER dans sa contribution d'octobre 2019 intitulée « Etudier et réussir en Auvergne ». Autre point positif souligné par cet avis : l'importance accordée par ce SRESRI à la dimension territoriale de l'enseignement supérieur, que ce soit par les liens noués avec l'ensemble du tissu socio-économique que par le soutien à un enseignement supérieur de proximité. Ces « sites de proximité » et autres « universités d'équilibre » (pour reprendre la formulation de ce SRESRI) jouent en effet un rôle majeur pour faire tomber les barrières qui empêchent encore un certain nombre de jeunes d'accéder à l'enseignement supérieur. Ils doivent donc être soutenus.

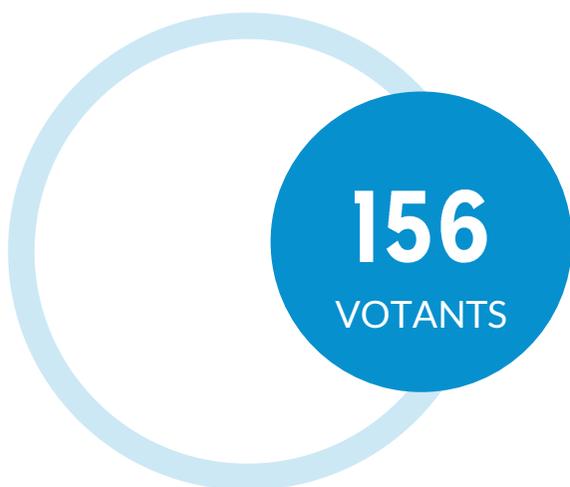
Les collèges 3 et 4 partagent également les points de vigilance exprimés par cet avis. Sur la méthodologie tout d'abord, il est regrettable que ce nouveau SRESRI ne s'appuie pas sur un bilan partagé et, éventuellement, une évaluation externe de la mise en œuvre du précédent schéma. Il nous semble aussi important de mieux affirmer le rôle central de la Région pour animer l'ensemble de l'écosystème territorial de l'enseignement supérieur, y compris les autres collectivités (et notamment les métropoles). Enfin, on ne peut que regretter que ce SRESRI ne précise pas le niveau de l'engagement financier de la Région sur les différents axes et objectifs énoncés. Il ne faudrait pas qu'il se limite à un catalogue de bonnes intentions.

Les collèges 3 et 4 souhaiteraient ajouter deux autres points de vigilance, dont on peut regretter qu'ils ne soient pas exprimés dans cet avis mais qui ont été soulevés à l'occasion du travail préparatoire au sein de la commission 6. Tout d'abord, la place donnée aux problématiques de transitions écologiques et sociétales est très faible dans ce SRESRI, davantage focalisé sur les questions de relocalisation des biens et des services et de développement industriel. Or, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ont un rôle essentiel à jouer pour accompagner et même anticiper ces transitions : la très récente contribution de notre CESER sur « l'enseignement supérieur et la recherche face aux mutations du travail et des métiers » a souligné les attentes fortes des étudiants comme des employeurs en matière d'acquisition et de développement de compétences en relation avec les enjeux écologiques et environnementaux. Nous souhaiterions également exprimer un dernier point critique, qui aurait pu être davantage souligné par cet avis. Essentiellement tourné sur la contribution de l'enseignement supérieur et de la recherche au développement économique et industriel des territoires, ce SRESRI semble négliger l'importance de la recherche et des savoirs fondamentaux mais aussi des sciences humaines et sociales, y compris dans leur relation avec les enjeux socio-économiques que nous devons collectivement relever. La connaissance, la science constituent un ensemble solidaire. Il ne peut y avoir d'innovation performante et de « recherche appliquée » qui soit excellente sans une recherche fondamentale qui continue de repousser les frontières de la connaissance et des sciences humaines et sociales qui en assurent le déploiement le plus harmonieux possible dans nos sociétés. Notre Région doit aussi pouvoir afficher une vision stratégique dans ces domaines, vision malheureusement absente de ce SRESRI. En effet, il est important que la stratégie de la Région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ne soit ni court-termiste, ni étriquée – et qu'elle porte une ambition à la hauteur du rôle que notre écosystème régional peut jouer.

Sauf expression contraire individuelle, les membres du collège 3 et 4 voteront en faveur de cet avis.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 27 juin 2022



145 ONT VOTE POUR

11 ONT VOTE CONTRE

0 S'EST ABSTENU

1 N'A PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain				
		BERTHE Christian				
		DUBOISSET Gilles	X			
		Non désigné				
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine	X			
		VILLARD Hélène				
		VEYRE de SORAS Christine	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie				
		VENOSINO Dorothée				
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	X			
		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
		STOJANOVIC Sandrine	X			
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		GINESTET Fabienne	X			
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André				
		OLEKSIK Bernadette	X			
		PEYREFITTE Carole	X			
		VIDAL Serge	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique				
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	X			
Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires	CHABBAL Jean	X				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Céréales Vallée ViaMéca – Plastipolis et Tenerrdis	MARTEL Alain				
		Non désigné				
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	X			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise				
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	THEVENET Eric				
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	MOYNE Emmanuel	X			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	X			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	FRANCESCHI Mylène	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELON Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				
		FIALIP Yannick				
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrick	X			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	VIAL Eric				
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BLANCHARD Paul	x			
		BOUVERET Lise	x			
		BOUVIER Bruno	x			
		CANET Fabrice	x			
		DA COSTA Rosa				
		FATIGA Antoine	x			
		FAURE Philippe	x			
		GELDHOF Nathalie	x			
		GUICHARD Karine	x			
		MARGERIT Laurence	x			
		MURCIA Jean-Raymond	x			
		NATON Agnès	x			
		PELLORCE Pascal	x			
		PUTOUX Laurent	x			
		RODRIGUEZ Vincent	x			
		SALA Chantal	x			
		Non désigné				
		Non désigné				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	x			
		BAULAND Gisèle	x			
		BEAUJOU Victoire	x			
		BOLF Edith	x			
		GUILHOT Jean-Marc	x			
		JUYAUX-BLIN Christian	x			
		LAMOTTE Bruno	x			
		LE GAC Elisabeth	x			
		LOZAT Jean-Luc	x			
		MAITRE Eric	x			
		MORAIN Marie-Christine	x			
MORISSE François						
NINNI Agnès		x				
ROBERTO Sansoro		x				
SAILLANT Elisabeth	x					
SCHMITT Isabelle	x					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick	x			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric		x		
		BOCHARD Frédéric		x		
		DELAUME Colette		x		
		GILQUIN Jean-Pierre		x		
		LEYRE Michelle		x		
		PICHOT Arnaud		x		
		ROUVEURE Gisèle		x		
		SAMOUTH Pascal		x		
		SEGAULT Hélène		x		
		TEMUR Hélène		x		
		VINCIGUERRA Pio		x		
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François				
		LAURENT Bernard				
		VERNET Sandrine	x			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	x			
		CARCELES Robert	x			
		CARUANA Laurent	x			
		GALLIEN Sylvie	x			
		GILBERT Madeleine	x			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	x			
		HAMELIN Catherine	x			
		MUSSET Sophie	x			
		MYC Michel	x			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	x			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	x			
		VELARD Patrick	x			
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	x			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SCHULER Catherine				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henri	x			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	x			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	x			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	x			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	x			
	Accord entre le CREA Auvergne et le CREA Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	x			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	x			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	x			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	x			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	x			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	x			
		MEZUREUX Nathalie				x
		PIGEON Florent				
		Non désigné				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAape, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	x			
		GALLO Anaïck	x			
		SAGOT Fabrice	x			
		TORDJEMAN Zihar	x			
	Association Lyon place financière et tertiaire	VARICHON Béatrice	x			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	x			
		MONNET Alexis	x			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BIN-HENG Maryvonne	x			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	IMBERT Mélanie	x			
		BELLOUCHE Larbi				
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	x			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	x			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	x			
		VIGNAT Josette	x			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert				
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne				
		VIARD Marcel	x			
	Conservateurs et professeurs de musées et Fondation du Patrimoine	JACOMY Bruno	x			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	x			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	x			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	x			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	x			
		CANALES Marion	x			
		GRATALOUP Sylvain	x			
		PATAT Salomé				
		VENEL Anne-Laure				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	x			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien	X			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHÉ-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane				
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie	X			
		GUIEAU Willy	X			
		VERDIER Jean-Louis	X			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe				

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargées d'études

Tristan DESFRENNES

tristan.desfrennes@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 46 04

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

AVIS

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) 2022-2028 s'intègre au Plan Auvergne-Rhône-Alpes pour l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation.

Il définit les orientations de la politique régionale et fixe ses principes d'actions.

Dans son avis, le CESER relève plusieurs enjeux partagés (conditions de réussite étudiante, souci d'équilibre territorial, enjeux de développement économique...) mais aussi plusieurs points de vigilance qui concernent le continuum recherche-innovation-transfert, l'animation de l'écosystème régional, la coopération entre acteurs...

Le CESER restera en particulier attentif aux moyens budgétaires consacrés à la mise en œuvre de cette politique régionale.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR | RECHERCHE | INNOVATION | SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION : SRESRI | ETUDIANT | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123RF

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet - CS 90051 - 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 - F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 - F. 04.73.29.45.20